
Présidence : Malte

751^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 2 avril 2014

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 h 10

Reprise : 15 heures

Clôture : 15 h 15

2. Président : Ambassadeur K. Azzopardi

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) Exposé intitulé « Progrès accomplis dans le cadre du Programme pour la démilitarisation des ALPC et leur stockage en sécurité au Monténégro (MONDEM) » fait par S. E. M. Pejanović-Đurišić, Ministre de la défense du Monténégro et Présidente du Conseil de surveillance du Programme MONDEM : Président, Ministre de la défense du Monténégro, M. N. Luković (FSC.DEL/60/14 OSCE+), Chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro, Coordonnateur résident des Nations Unies/Représentant résident du PNUD au Monténégro, Suisse (annexe 1), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/62/14), Turquie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)
- b) Exposé intitulé « Principales activités de la Brigade d'Europe du Sud-Est » fait par le général de brigade H. Eser, commandant de la Brigade : Président, commandant de la Brigade d'Europe du Sud-Est (FSC.DEL/59/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine,

l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/63/14), États-Unis d'Amérique, Roumanie (annexe 2), Turquie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/67/14 OSCE+), Danemark, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/65/14), États-Unis d'Amérique (annexe 3), Fédération de Russie, Allemagne, Turquie, Royaume-Uni
- b) *Résultats d'un projet mené à bien le 21 mars destiné à former des officiers de l'armée nationale moldave à la gestion et à la sécurité des armes légères et de petit calibre ainsi que des stocks de munitions conventionnelles* :
Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique), Moldavie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Anniversaire, le 2 avril 2013, de l'adoption du Traité sur le commerce des armes et appel à sa ratification et à son entrée en vigueur* : Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/64/14)
- b) *Conférence internationale ATHENA 2014 sur la sécurité et la gestion des crises, prévue à Athènes du 17 au 19 juin 2014* : Grèce (annexe 4)

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 avril 2014 à 11 heures, Neuer Saal



751^e séance plénière

Journal n° 757 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,
Chère Madame la Ministre,
Excellences,
Chers collègues,

La Suisse se félicite vivement de la présence de S. E. le professeur Milica Pejanović-Đurišić à la séance du FCS de ce jour et la remercie de son tour d'horizon instructif et inspirant ; nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadrice Janina Hřebíčková, chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro, au lieutenant-colonel Nebojša Luković du Ministère monténégrin de la défense, et à M. Rastislav Vrbensky, Coordonnateur résident des Nations Unies/Représentant résident du PNUD, pour leurs explications utiles concernant le programme MONDEM. Enfin, nous remercions et félicitons aussi la Présidence maltaise du FCS d'avoir une nouvelle fois choisi un thème pertinent pour notre dialogue de sécurité d'aujourd'hui.

La communauté internationale a pris conscience que les défis soulevés par la prolifération incontrôlée et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre sont des défis considérables et a pris des mesures pour les relever.

L'OSCE a adopté le Document sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) en 2000. Ce document a été complété en 2003 par le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (SMC) et par plusieurs instruments et meilleures pratiques supplémentaires. Avec cette approche, l'OSCE a pu mettre en place un vaste ensemble d'instruments politiquement contraignants pour lutter contre le transfert et l'accumulation illicites d'ALPC et de munitions. Dans le but de faciliter l'application pratique de ce régime dans tous les pays, un mécanisme solide et efficace a été mis en place grâce auquel les États participants peuvent fournir une assistance pour la destruction des ALPC en excédent et l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks.

La Suisse considère les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC comme étant des vecteurs importants pour réduire les risques émanant des munitions dégradées, prévenir les explosions fortuites et contribuer à la lutte contre le commerce illicite et l'utilisation abusive des ALPC. Ces projets constituent des moyens appropriés de contribuer à la prévention et d'instaurer et de renforcer la sécurité et la stabilité

dans l'espace de l'OSCE, et partant, de faciliter également la mise en place du cadre nécessaire au développement et à la prospérité économiques. Permettez-moi de mentionner dans ce contexte que le FCS devrait, à notre avis, renforcer le mécanisme d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC en s'efforçant de simplifier les procédures régissant le déploiement d'experts pour de telles missions.

Outre sa contribution à des projets d'assistance en Bosnie-Herzégovine, en Moldavie et en Serbie, la Suisse a aussi contribué au projet MONDEM au Monténégro, qui a été présenté aujourd'hui.

Soucieuse d'accroître sa contribution d'ensemble, la Suisse a également détaché un spécialiste de la coopération en matière de sécurité auprès de la Section d'appui au FCS afin de fournir aux États participants une assistance compétente dans la mise en œuvre de projets exécutés en réponse à leurs demandes concernant les ALPC et les SMC.

La Suisse félicite le Gouvernement de la République du Monténégro d'avoir pris des mesures aussi vigoureuses en vue de résoudre des problèmes liés à la destruction de munitions excédentaires, instables ou obsolètes et à la modernisation de la gestion des stocks. Nous sommes impressionnés par les progrès qui ont été accomplis jusqu'à présent et vous souhaitons, chère Madame la Ministre, plein succès dans la poursuite de votre projet ambitieux et des plus importants au service de la sécurité et de la stabilité de votre pays et de toute la région. Nous sommes certains que, dans vos futurs efforts, vous pourrez compter sur un soutien supplémentaire de la Suisse et de l'OSCE dans son ensemble.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

751^e séance plénière

Journal n° 757 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA ROUMANIE

Le Roumanie souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la délégation de l'UE. Je tiens en outre à formuler certaines observations en ma qualité de représentant national.

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons le général de brigade Hakan Eser, commandant de la Brigade de l'Europe du Sud-Est, au Forum pour la coopération en matière de sécurité, et nous nous réjouissons de pouvoir bénéficier de ses connaissances précieuses et de son analyse approfondie concernant la Force multinationale de paix pour l'Europe du Sud-Est, ou SEEBRIG, comme on la dénomme généralement.

Je tiens à signaler pour commencer que depuis 15 ans qu'elle existe, la SEEBRIG a constamment fourni un cadre inclusif favorisant le dialogue et la coopération militaire dans la région, et a contribué à promouvoir et améliorer les relations de voisinage, la sécurité et la stabilité en Europe du Sud-Est et au-delà, comme l'attestent toutes ses activités et exercices, notamment son déploiement et ses opérations en Afghanistan.

Monsieur le Président, je voudrais également souligner l'importance du processus des réunions des ministres de la défense de l'Europe du Sud-Est (SEDM) dans la coordination au niveau ministériel de toutes les initiatives militaires et politico-militaires et des projets liés à la SEEBRIG.

La Roumanie, en sa qualité de pays présidant les deux organes de coordination du processus SEDM – le Comité de coordination du processus et le Comité directeur politico-militaire (PMSC) – pendant la période 2013–2015, met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence du processus, qui est une des initiatives régionales politico-militaires les plus axées sur les résultats en Europe du Sud-Est, en fixant les six priorités suivantes :

- lancer le processus interne de « centralisation et d'échange d'informations » dans le but d'améliorer l'efficacité de l'initiative ;
- stimuler l'intérêt des États qui participent au processus SEDM en apportant un soutien aux projets exécutés actuellement dans ce cadre et en lançant de nouveaux projets conformes aux approches existantes de la sécurité régionale et internationale ;

- adopter un nouveau plan de rotation pour la présidence du processus SEDM et le commandement de la SEEBRIG, à compter de 2015 ;
- recenser les meilleures solutions concernant l’avenir de la SEEBRIG, et notamment prendre une décision finale sur l’emplacement de son quartier général ;
- maintenir et améliorer les mécanismes fonctionnels de la coopération entre les Nations-Unies, l’OTAN, l’Union européenne et l’OSCE ;
- élargir la portée du processus SEDM et de la SEEBRIG en incluant de nouveaux États qui seront choisis parmi les observateurs actuels.

Monsieur le Président,

En tant que pays présidant le processus SEDM, la Roumanie démontre qu’elle participe à son appropriation au niveau régional en tirant parti des succès déjà obtenus par les pays de la région en vue de promouvoir la paix et la stabilité et améliorer conjointement la coopération régionale.

Le processus SEDM est un forum pour la coopération dans lequel les États participants peuvent partager leurs propres approches de la sécurité dans l’Europe du Sud-Est. L’environnement de sécurité actuel nous invite à nous impliquer davantage et à trouver des solutions innovantes pour la stabilité de l’Europe. La Roumanie considère que, parallèlement à la perspective de l’intégration euratlantique, le renforcement de la coopération régionale entre les États participants au processus SEDM représente le moyen le plus efficace de désamorcer le risque de conflit dans les Balkans occidentaux et d’empêcher sa propagation à partir d’autres régions.

Nous pensons également que le processus SEDM est la plateforme régionale la plus efficace pour examiner des questions d’ordre militaire et politique, et que sa promotion contribuera à renforcer le processus de coordination entre les États participants concernant des questions spécifiques d’intérêt commun dont s’occupent diverses organisations internationales, notamment l’OSCE. Dans cette optique, la contribution du processus SEDM et de la SEEBRIG à la promotion de l’inclusion et non de la division est vraiment utile et conforme, dans l’esprit, à l’approche de l’OSCE en matière de sécurité coopérative.

Enfin, Monsieur le Général de Brigade, je tiens à vous souhaiter le plus grand succès dans l’exercice de vos importantes responsabilités à la tête de la SEEBRIG.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier également de l’efficacité avec laquelle vous avez dirigé nos réunions au cours de la présidence maltaise du FCS.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



751^e séance plénière

Journal n° 757 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Monsieur le Président,

Les États-Unis ont noté la volonté de la Russie d'accueillir des inspections au titre du Document de Vienne et des vols d'observation prévus dans le Traité sur le régime « Ciel ouvert ». Cette volonté est un point positif compte tenu des événements qui se sont produits ces dernières semaines.

Les États-Unis ont également pris note – comme l'a fait le porte-parole du Ministère des affaires étrangères russe, M. Alexandre Loukachevitch, dans ses observations du 28 mars – du rapport de l'Ukraine concernant l'inspection d'une zone spécifiée dans la région de Belgorod (Fédération de Russie), en application du Document de Vienne. Le rapport a conclu qu'« aucune activité militaire soumise à notification préalable, ou observation conformément aux dispositions du Document de Vienne 2011, n'avait été conduite dans la zone spécifiée ». Les États-Unis ont par ailleurs déclaré que l'Ukraine « était préoccupée par la présence dans la région spécifiée de trois bataillons de troupes aéroportées des forces armées de la Fédération de Russie dans le voisinage immédiat de la frontière d'État de l'Ukraine, d'autant qu'ils se trouvent en dehors des zones où ils sont normalement déployés en temps de paix ».

Les trois autres inspections effectuées en vertu du Document de Vienne, et mentionnées par M. Loukachevitch dans ses observations du 28 mars, ont été dirigées par la Suisse, la Lettonie et l'Estonie et ont eu lieu dans les régions de Moscou et de Pskov. Ces inspections n'ont donc pas pu apporter d'éclaircissements sur les événements qui se produisent dans la région frontalière de l'Ukraine.

Reconnaissant que les inspections sur place et les visites d'observation peuvent apporter une contribution importante à l'instauration de la confiance dans des situations de tension, les États-Unis exhortent la Russie à envisager la possibilité d'accepter d'autres visites pour inspecter et observer ses activités militaires actuelles dans la région frontalière de l'Ukraine.

Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à utiliser le régime « Ciel ouvert » pour obtenir des informations sur les forces et activités militaires.

Il est clair que l'Ukraine et la communauté internationale continuent de s'interroger sur les déploiements de troupes effectués par la Russie dans ses districts militaires du Sud et de l'Ouest, et que de vives préoccupations demeurent, en raison de la superficie géographique limitée de la zone spécifiée inspectée par l'Ukraine, et de la vaste zone couverte par les activités militaires russes qui sont signalées.

Le 28 Mars, les États-Unis ont transmis une requête en vertu du paragraphe 16, chapitre III, « Mécanisme de consultation et de coopération concernant les activités militaires inhabituelles », du Document de Vienne, en vue de recueillir des informations sur les déploiements. La Russie n'a pas répondu aux questions que les États-Unis ont posées sur l'objectif, la durée, la composition et le caractère des forces déployées.

En conséquence, nous comptons demander à la Suisse, qui assure la Présidence en exercice de l'OSCE, de convoquer une réunion, en vertu du paragraphe 16.2, entre les États-Unis et la Fédération de Russie, à laquelle d'autres États qui ont exprimé des préoccupations peuvent être invités, afin d'en discuter de manière plus approfondie. Nous espérons qu'à l'occasion de cette réunion, la Russie fournira des renseignements détaillés sur les forces russes déployées.

Monsieur le Président,

Les États-Unis restent fermement résolus à soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous condamnons l'occupation de la Crimée par la Russie et les efforts de celle-ci visant à saper l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de son gouvernement légitime. Nous exigeons que la Russie retire ses troupes jusqu'aux positions qu'elles occupaient avant la crise et les réduise pour qu'elles reviennent à leur niveau antérieur. Nous avons montré pendant toute cette crise que nous sommes solidaires avec le peuple de l'Ukraine.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/757

2 April 2014

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

751^e séance plénière

Journal n° 757 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GRÈCE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons appeler l'attention des États participants sur la note verbale AS 320 distribuée par la délégation de la Grèce le 1^{er} avril 2014 les invitant à la Conférence internationale sur la sécurité et la gestion des crises « ATHENA 2014 », qui est organisée par l'état-major général de la défense nationale hellénique sous l'égide du Ministère de la défense nationale de la République hellénique. La conférence « ATHENA 2014 » aura lieu à Athènes du 17 au 19 juin 2014.

La Conférence internationale sur la sécurité et la gestion des crises « ATHENA 2014 », instituée en 1996, est désormais l'une des manifestations les plus importantes en la matière réunissant des spécialistes des questions relatives à la gestion des crises au niveau politique et militaire.

La conférence se déroulera sur trois jours. On trouvera des informations complémentaires concernant le programme et la participation, y compris le formulaire de participation, à l'adresse : <http://www.geetha.mil.gr/media/ATHENA2014/en/index.html>.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci de votre attention.